



Saison 2021/2022



Nous sommes très heureux de vous accueillir au BESANÇON UNIVERSITE CLUB, SECTION PLONGEE (BUC PLONGEE)

Nous vous remercions de nous faire confiance cette année pour assurer votre formation subaquatique et votre entretien sportif.

Pour vous aider à mieux nous connaître, vous trouverez dans ce document la majeure partie des informations concernant le club ainsi que les questionnaires que vous devez remplir pour votre inscription.

COVID19 :

Merci de présenter votre pass sanitaire à l'entrée de la piscine

Merci de respecter les consignes de sécurité, les gestes barrière, le protocole sanitaire

Sommaire

- L'organigramme du club
- Informations juridiques
- Le calendrier des activités principales
- La liste du matériel de base
- Les contre-indications à la plongée et à l'apnée
- Le certificat médical de non contre-indication
- Le formulaire d'adhésion
- Le questionnaire de la FFESSM

BUC Plongée en ligne

	https://bucplongee.fr https://www.facebook.com/BUCplongee/
	bucplongee25000@gmail.com

👉 Les personnes qui ne seront pas en règle avec le club dans le délai autorisé se verront refuser l'entrée de la piscine et les sorties pendant la période de régularisation du dossier.

ORGANIGRAMME DU CLUB

BUREAU DIRECTEUR

PRESIDENTE	ELISABETH LACOUR
PRESIDENT ADJOINT	DANIEL MILESI
TRESORIER	FRED BOILLOT / FRED COCHARD
SECRETAIRE	PATRICIA GUILLEM

PRESIDENT DES COMMISSIONS

APNEE	FRANÇOIS MOREL
TECHNIQUE	ELISABETH LACOUR

ENCADREMENT

PLONGEE SCAPHANDRE		PLONGEE LIBRE ET RANDONNEE SUBAQUATIQUE	
<u>ENCADRANT E4 (MF2)</u>	CHRISTOPHE EVROT - DP		
<u>ENCADRANT E3 (MF1)</u>	JEAN BOSIA - DP	<u>ENCADRANT MEF1</u>	ERIC FAUCHON - DP
	FRANCK BUATOIS - DP		
	STEPHANE CHANUT - DP	<u>ENCADRANT IE2</u>	THIERY BERTRAND / INST.1*
	ELISABETH LACOUR – DP / BEES1 / EH1		VINCENT DEFRAIN
	ERIC MACHEREY – DP / NITROX		ARNAUD MOINE / INST. 1*
	THIERRY SAGONA – DP / NITROX		MICHELE QUERY
			ERIC VINCENT
<u>ENCADRANT E2</u>	BEATRICE CLERC		
	BENOIT DALBANNE	<u>ENCADRANT IE1</u>	STEPHANE CHANUT
	OLIVIER DURET		OLIVIER DURET
	MICKAËL GOUTTEFARDE		ERIC MACHEREY
			DANIEL MILESI
<u>ENCADRANT E1</u>	THIERY BERTRAND - EH1		
	CLEMENT CAZEAUX		
	VINCENT DEFRAIN		
	ERIC FAUCHON		
	DANIEL MILESI	NAGE EN EAUX VIVES	
	MORVAN OUISSE		
	ERIC VINCENT	<u>ENCADRANT INITIATEUR</u>	ERIC FAUCHON
		TIR SUR CIBLE	
		<u>ENCADRANT INITIATEUR</u>	THIERY BERTRAND

La mise à jour de ce tableau est régulièrement affichée au tableau d'affichage du local

* CMAS : Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques

* DP : Directeur de Plongée

* EH1 : cadre FFH

REGLEMENTATION

LES TEXTES REGLEMENTANT LA PRATIQUE DES SPORTS SOUS-MARINS SONT PUBLIES DANS LE "CODE DU SPORT" DEFINI SUIVANT L'ARRETE DU 04 AVRIL 2012, PARU AU JO LE 17 AVRIL 2012

(Articles A322-71 à A322-101 et les annexes III-14a à III-20b)



Ces directives concernent tous les plongeurs et apnéistes plongeant en structure fédérale ou non et quel que soit leur niveau.



Le détail de ce nouvel arrêté est affiché sur le tableau du BUC Plongée qui est situé au local technique du club – Maison de l'Étudiant – Avenue de l'Observatoire.

Remarque : le CODE DU SPORT est téléchargeable sur le site de la FFESSM : www.ffessm.fr

ASSURANCE

Assurances individuelles en cas de dommages corporels et garantie d'assurance.

TRES IMPORTANT

Dans le cas d'un accident, la licence fédérale ne vous apporte qu'une garantie de responsabilité civile. Il vous appartient de contrôler si votre contrat d'assurance intègre des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels lors de votre activité subaquatique.

Dans le cas contraire, nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance complémentaire.

Pour les encadrants et les compétiteurs, nous conseillons fortement de souscrire l'option Loisir 2 ou Loisir 3

En fonction de vos besoins, des possibilités d'assurance vous sont proposées par l'assureur de la FFESSM*

Renseignements consultables sur le site de l'assureur : <http://www.cabinet-lafont.com>

* Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins

CALENDRIER GENERAL

ENTRAINEMENTS

Les entraînements ont lieu à la piscine Mallarmé de Besançon à partir du mardi 21 septembre.

- **tous les mardis** et les **jeudis des semaines impaires** de 20h45 à 22h15
- le club interrompt ses activités le mardi 14 décembre 2021. Reprise le mardi 04 janvier 2022.
- l'entraînement piscine s'arrêtera le jeudi 23 juin 2022 à 22h15 (fermeture piscine).

* Attention, ces dates peuvent être modifiées en fonction des décisions municipales

SORTIES (Apnée et Technique)



Les sorties "lac" ont lieu dans les lacs de MALBUISSON, NEUCHATEL, etc.

Les sorties "Dijon" ont lieu à la fosse de Quetigny

Les sorties sont réservées à tous les membres du club licenciés qui s'entraînent régulièrement. Les personnes extérieures équipées et licenciées sont les bienvenues en milieu naturel dans la mesure des places disponibles (sous réserve).

Calendrier prévisionnel des sorties de la saison (A : Apnée – T : Technique)	
MILIEU NATUREL	FOSSE DE DIJON (20h/21h)
T - 26 septembre 2021	T – Jeudi 21 octobre 2021
T – 17 octobre 2021	T – Vendredi 05 novembre 2021
T – 30 octobre 2021 – Plongée de nuit	T – Vendredi 19 novembre 2021
T – 14 novembre 2021	T – Vendredi 28 janvier 2022
T – 28 novembre 2021	T – Vendredi 11 février 2022
T – 10 avril 2022	T – Vendredi 25 février 2022
T – 24 avril 2022	T – Vendredi 11 mars 2022
T – 15 mai 2022	T – Jeudi 24 février 2022
T- Week-end de l'Ascension / Mer – Ile du Levant	
T – 12 juin 2022	
T – 25 et 26 juin 2022 – stage technique Gravière du Fort	

Attention, certaines sorties sont payantes.

Les sites sont définis exclusivement par les responsables techniques et apnée permanents du club :

☞ F. BUATOIS-T / S.CHANUT -T / C. EVROT-T / E.FAUCHON-A / E. LACOUR-T /
E. MACHEREY-T / T SAGONA-T

T.I.V DES BLOCS PERSONNELS

La date des visites annuelles des blocs aura lieu le samedi **23 octobre 2021**

Les modalités seront affichées au moins un mois avant la date.

Aucun T.I.V ne sera effectué après cette date.

Responsables des TIV : Fred BOILLOT / Patrice MARCEAU

ACHAT DU MATERIEL DE BASE

En tant que nouvel adhérent, vous êtes tenu, par le **Règlement Intérieur**, de vous procurer, dans un délai de **2 semaines**, le matériel nécessaire à votre entraînement : masque, palmes et tuba (matériel minimum pour l'entraînement piscine)
Si vous souhaitez plonger en lac, vous devez impérativement posséder des chaussons, des gants et des poids de lestage.

Nous vous recommandons	
un masque silicone	un tuba
une paire de bottillons semelle	une paire de palmes réglables
un sac de plongée gros volume	une ceinture inox + 1 lestage (1kg)

Vous pouvez trouver le matériel chez les revendeurs suivants :

<p>AQUADIF 5, rue Paul Henry Spaak ZA Actipolis 3 68390 SAUSHEIM Tél 03 89 61 51 42 www.aquadif.com</p>
<p>AQUASUB 7, rue de l'Aqueduc Darcy 21120 AHUY Tél 09 73 29 89 64 www.aquasub.fr</p>
<p>DECATHLON 3 rue André Breton 25000 BESANCON Tél 03 81 41 85 00</p>
<p>PLONGEE SUB 3 rue Antoine Becquerel 21300 CHENOVE Tél. 03 80 52 24 06 www.plongee-sub.com</p>

MODALITES D'INSCRIPTION

Conformément au règlement intérieur, tout adhérent (**nouveau ou ancien**) doit être inscrit dans un délai de **15 jours** après son arrivée.

Pour ce faire, il doit fournir un dossier **complet** comprenant :

1. La feuille d'inscription dûment remplie (y compris autorisation parentale si mineur). ,
2. Une copie du certificat médical rempli sur une **ordonnance** par un médecin suivant les recommandations de la Commission Médicale de la FFESSM.
3. **Une** photo d'identité avec nom et prénom au dos pour les **nouveaux** membres.
4. Le **montant** de l'inscription par chèque à l'ordre du **BUC Plongée (Aucun paiement en espèces n'est accepté)**
5. La feuille de renseignements complémentaires pour l'établissement de la licence

☞ La licence FFESSM est désormais "perpétuelle", c'est-à-dire qu'elle ne comprend pas de date de validité maximale imprimée. Autrement dit, vous ne recevrez plus de carte à chaque nouvelle prise de licence. En cas de perte, votre nouvelle carte vous sera facturée 12 €

Elle est aussi "dématérialisée" car son QR code contient toutes les informations de son détenteur comme sa date de validité, le club de plongée d'appartenance, la fiche d'identité du pratiquant, ses brevets, son assurance et éventuellement son Certificat médical d'absence de contre-indications (CACI).

Le BUC Plongée ne facture pas de droit d'entrée

TARIFS

(Licence + Cotisation Club hors assurance complémentaire)

Adulte (plongée)	156.00
Cotisation étudiant (<25 ans et Université de Besançon)	141.00
Apnéiste adulte (strictement apnée)	130.00
Palmage loisir (adulte)	101.00
Cadet (plongée) – âge < 16 ans	131.00
Apnéiste cadet (strictement apnée) – âge < 16 ans	115.00
Encadrant actif (E1 minimum)	106.00
Membre passager adulte	44.00
Membre passager cadet	28.00

Détail de la cotisation

Licence fédérale adulte (âge ≥ 16 ans)	40.74
Cotisation club adulte (âge ≥ 16)	115.26
Cotisation club étudiant	100.26
Cotisation club apnéiste adulte (strictement apnée)	89.26
Cotisation club palmage	60.26
Licence fédérale cadet (âge < 16 ans)	25.77
Cotisation club cadet (14 ≤ âge < 16)	105.23
Cotisation club apnéiste cadet (strictement apnée)	89.23
Cotisation club encadrant (E1 minimum)	65.26
Cotisation 2 ^{ème} licence dans une famille	104.26
Assurance compétition piscine	11.00
Assurance complémentaire loisir 1	20.00
Assurance complémentaire loisir 2	25.00
Assurance complémentaire loisir 3	42.00

Certificat médical d'Absence de Contre Indication à la pratique (C.A.C.I.)

Les articles L231-2 à L 231-2-3 du Code du Sport, les décrets du 24 août 2016 et du 12 octobre 2016 définissent les conditions de délivrance du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive.

L'obtention d'une première licence par une fédération sportive, ouvrant droit à la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives qu'elle organise est soumise à la présentation d'un **certificat médical d'absence de contre-indication (CACI)** de moins d'un an.

La **plongée subaquatique** fait partie des disciplines à contraintes particulières par l'environnement spécifique dans lequel elle se pratique. Cela regroupe la plongée en scaphandre en tous lieux et la plongée libre (apnée) en milieu naturel et fosse de plus de 6 mètres.

Pour pratiquer ces activités, il faut un CACI de moins d'un an.

Téléchargez ici l'arrêté du 24 juillet 2017 sur les disciplines à contraintes particulières : arrêté 24 juillet 2017 examen médical disciplines à contraintes particulières.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

Il est également possible de télécharger les documents nécessaires (CACI, liste de contre-indications spécifiques, ...) sur le site de la FFESSM.

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Maladie de Rendu-Osler Valvulopathies(*)	Hypertension artérielle non contrôlée Coronaropathies : à évaluer(*) Péricardite Traitement par anti-arythmique :à évaluer(*) Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale: à évaluer (*) Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire(*)
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer (*) Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Chirurgie otologique Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno-barique Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une crise Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois) Perforation tympanique(et aérateurs trans-tympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique +shunt D-G :à évaluer(*)
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme :à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré : à évaluer(*) Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4 , et encadrants : vision binoculaire avec correction <5/10 ou si un œil <1/10, l'autre <6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale : à évaluer(*)
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)	Tétanie / Spasmophilie
Dermatologie	Troubles métaboliques ou endocriniens sévères Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.		

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur, Exerçant à,
médecin généraliste du sport fédéral n° :
 diplômé de médecine subaquatique autre :

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

Né(e) le : **Prénom :**

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

TRIMIX Hypoxique APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
 Pratique HANDISUB Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE COCHÉE(S) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.

Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

date :

M. ou Mme	Nom :		Prénom :	
Nom de naissance			Date de naissance	
Lieu de naissance :			Département naissance :	
Adresse :		→		
Code postal :		→	Ville :	
E-mail :		→		
Téléphone		→		

☞ Tous les champs sont obligatoires pour établir la licence FFESSM et permet de recevoir les infos du club

☞ Le (la) licencié(e) autorise la FFESSM à céder ses coordonnées postales ou électroniques à des partenaires ou à des tiers pour toutes opérations de mailing - Oui Non

☞ Êtes-vous : Encadrant Oui Non Membre du Comité Directeur : Oui Non

Cochez votre vrai niveau (et non celui préparé) et la lettre A (Apnée) et B (plongée bouteille) -

✓ B										
Exemple	Débutant	P1	P2	P3	P4	E1	E2	E3	E4	Instructeur

Possédez-vous :

- le diplôme de TIV Oui Non Si oui, numéro
- un diplôme de secourisme (RIFAP, RIFAA, PSC1.) Oui Non si oui, lequel ?.....

Pour les nouveaux au club, merci de joindre une photocopie du diplôme

Souhaitez-vous :

- prendre une assurance complémentaire (la licence ne comporte qu'une **responsabilité civile**)
 Oui Non
 Si oui, quelle option 11.00 € 20.00 € 25.00 € 42.00 €

☞ Pour participer à une **compétition piscine**, une assurance complémentaire est **obligatoire** (compétition)
 Pour participer à une **compétition en milieu naturel**, une assurance est obligatoire (à minima, Loisir1)

Facture édition papier remise à la piscine Oui Non

Je soussigné(e) : _____ (*) ☞ demande mon adhésion au Besançon Université Club Plongée (saison 2021/2022); ☞ reconnais avoir pris connaissance des possibilités d'assurance proposée par la FFESSM et des risques inhérents à la pratique de la plongée sportive ; ☞ m'engage à respecter l'esprit du club, ses statuts et son règlement intérieur ; ☞ autorise le club à disposer des photographies et images fixes me concernant dans le cadre des activités du club ☞ déclare avoir pris connaissance des normes de sécurité en vigueur (tableau d'affichage du club) Je règle la somme de : _____ € * Indiquez votre nom et votre prénom Date : __ / __ / __ Signature : _____
--

AUTORISATION PARENTALE (pour les moins de dix-huit ans)

Je soussigné(e) : _____ père mère ou tuteur (*) de l'enfant : _____ reconnais avoir pris connaissance des risques inhérents à la pratique de la plongée sportive, avoir lu le règlement intérieur, autorise les photographies de mon enfant dans le cadre des activités du club et autorise mon enfant à pratiquer celle-ci au sein du BUC Plongée pour la saison 2021/2022. * Barrez les mentions inutiles Date : __ / __ / __ Signature : _____

Documents à joindre impérativement :

- Une copie du certificat médical (**plongée - ou/et apnée- ou/et palmage loisir**). Il peut être établi sur une ordonnance ou à l'aide du document joint page 9, l'original est conservé par l'adhérent
- Une photo (*nouveaux uniquement*),
- Le règlement financier
- La feuille de renseignements pour les statistiques de la FFESSM.
- Les diplômes d'encadrement ou/et de secourisme pour les nouveaux adhérents.

Lors de l'établissement de la licence, la FFESSM demande des renseignements pour ses statistiques. Merci de cocher le type de pratique, l'activité (une seule case à cocher par colonne) et votre catégorie socioprofessionnelle.

Exemple : plongée scaphandre / explo air x activités compétitives / apnée x ouvrier

 *Rappel* : vous avez un droit de regard et la possibilité de modifier les informations vous concernant (www.ffessm.fr - espaces licenciés)

Activité principale				Activité Secondaire					
Type de pratique	O	Plongée explo en scaphandre	<input type="checkbox"/> explo air	O	Plongée explo en scaphandre	<input type="checkbox"/> explo air			
			<input type="checkbox"/> explo nitrox			<input type="checkbox"/> explo nitrox			
			<input type="checkbox"/> photo			<input type="checkbox"/> photo			
			<input type="checkbox"/> vidéo			<input type="checkbox"/> vidéo			
	<input type="checkbox"/> recycleur semi-fermé	<input type="checkbox"/> recycleur semi-fermé							
O	Activités loisirs en apnée	<input type="checkbox"/> randonnée subaquatique	O	Activités loisirs en apnée	<input type="checkbox"/> randonnée subaquatique				
		<input type="checkbox"/> pêche sous-marine			<input type="checkbox"/> pêche sous-marine				
		<input type="checkbox"/> nage en eau vive			<input type="checkbox"/> nage en eau vive				
O	Activités compétitives	<input type="checkbox"/> nage avec palmes	O	Activités compétitives	<input type="checkbox"/> nage avec palmes				
		<input type="checkbox"/> apnée			<input type="checkbox"/> apnée				
		<input type="checkbox"/> hockey subaquatique			<input type="checkbox"/> hockey subaquatique				
		<input type="checkbox"/> tir sur cible			<input type="checkbox"/> tir sur cible				
		<input type="checkbox"/> orientation			<input type="checkbox"/> orientation				
		<input type="checkbox"/> photo			<input type="checkbox"/> photo				
		<input type="checkbox"/> vidéo			<input type="checkbox"/> vidéo				
		<input type="checkbox"/> nage en eau vive			<input type="checkbox"/> nage en eau vive				
		O			Plongée particulière scapha.	<input type="checkbox"/> spéléologie	O	Plongée particulière scaphandre.	<input type="checkbox"/> spéléologie
						<input type="checkbox"/> archéologie			<input type="checkbox"/> archéologie
<input type="checkbox"/> trimix-héliox	<input type="checkbox"/> trimix-héliox								
<input type="checkbox"/> recycleur fermé	<input type="checkbox"/> recycleur fermé								
<input type="checkbox"/> biologie	<input type="checkbox"/> biologie								
O	Pas d'activité subaquatique	<input type="checkbox"/> fonctions administratives	O	Pas d'activité subaquatique	<input type="checkbox"/> fonctions administratives				
		<input type="checkbox"/> juge - arbitre			<input type="checkbox"/> juge - arbitre				
		<input type="checkbox"/> aucune activité			<input type="checkbox"/> aucune activité				
		<input type="checkbox"/> autre activité aquatique			<input type="checkbox"/> autre activité aquatique				

Catégorie socioprofessionnelle			
<input type="checkbox"/>	Agriculteurs	<input type="checkbox"/>	Professions intermédiaires entre cadres et employés)
<input type="checkbox"/>	Petits patrons (commerçants, artisans, ...)	<input type="checkbox"/>	Employés secteur public
<input type="checkbox"/>	Affaires, cadres sup. et professions libérables	<input type="checkbox"/>	Employés secteur privé
		<input type="checkbox"/>	Ouvriers
		<input type="checkbox"/>	Etudiants
		<input type="checkbox"/>	Sans profession / Retraités
		<input type="checkbox"/>	INCONNUE